

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
23/03/2022

Dossier complet le :  
23/03/2022

N° d'enregistrement :  
2022-12418

### 1. Intitulé du projet

Construction d'un supermarché de l'enseigne Lidl avec un parc de stationnement de 125 places, sur la commune de Saint-Geours-de-Maremne (40), dont la surface de plancher totale est égale à 2 234,80 m<sup>2</sup>.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LIDL

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

SELVES CHRISTOPHE, Responsable Immobilier

RCS / SIRET

3 | 4 | 3 | 2 | 6 | 2 | 6 | 2 | 2 | 2 | 3 | 5 | 8 |

Forme juridique

SNC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41.a	Aire de stationnement ouverte au public de 125 places.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet sera implanté au sein d'une zone d'activités et commerciales, en partie Sud de la commune. Il est prévu la création d'un supermarché de l'enseigne LIDL. Ce magasin aura une emprise au sol de 2 521 m<sup>2</sup>, et engendra l'aménagement d'un parking de 125 places et d'une voirie. Des espaces verts et des arbres seront créés et plantés au niveau des limites du site.

L'accès au commerce se fera via une voie de desserte raccordée à la route des Monts à l'Est.

L'accès pour les camions de livraison s'effectuera au Nord du magasin depuis la rue des Artisans.

Des accès piétons seront créés et raccorder à la route de Bayonne au Sud (D810), et la route des Monts à l'Est.

Actuellement, le site est occupé par une entreprise de location de locaux préfabriqués.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en la construction d'un magasin de distribution de l'enseigne LIDL, adapté aux dernières normes techniques et commerciales, dans une zone d'activités et commerciales, en secteur Sud de la commune de Saint-Geours-de-Maremne. Ce secteur est bien desservi par le réseau existant (route de Bayonne - D810).

Ce projet permettra de dynamiser et de valoriser le site, et de créer de l'emploi.

Les objectifs sont de proposer un projet impactant le moins possible l'environnement, et d'offrir des espaces de vente modernes et confortables pour les clients et les employés (confort acoustique, thermique et de luminosité, stationnements PMR...).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Phase de démolition :

La démolition consistera à détruire les bâtiments existants ainsi que les voiries et stationnements existants ; elle sera réalisée par une entreprise spécialisée.

Les étapes seront sensiblement les suivantes:

- 1 - Pose de clôtures autour du secteur objet de la démolition pour assurer la sécurité et interdire l'accès au public.
- 2 - Désamiantage (si nécessaire), effectué dans les normes.
- 3 - Démolition mécanique des bâtis avec des engins spécifiques.
- 4 - Évacuation des gravats et remblais en centre adapté et agréé.

Phase travaux de construction :

- 1 - Le passage des réseaux enterrés d'eaux usées, d'eaux pluviales ainsi que de l'ensemble des réseaux divers dans des tranchées,
- 2 - L'aménagement des voies nouvelles, du parking et des cheminements piétons (terrassements, mise en place des couches de fondation et de forme, mise en place des bordures et du revêtement),
- 3 - La construction du bâtiment (terrassements pour les fondations, coulage des dalles, montage des murs, mise en place des charpentes et des ouvertures, toiture, ...).
- 4 - L'aménagement des espaces verts communs.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le magasin sera exploité du lundi au samedi de 8h30 à 19h30 approximativement. Cette enseigne commerciale dynamisera le secteur et viendra compléter l'offre déjà présente, et ainsi générer un afflux supplémentaire de consommateurs.

Dans sa phase d'exploitation, le projet connaîtra donc la vie classique d'une zone commerciale : zone de stationnement, déplacement de clients, production de déchets ménagers, d'eaux usées, et consommation d'eau potable.

Le bâtiment mettra en œuvre une solution de production d'énergie locale et renouvelable avec l'installation de panneaux photovoltaïques positionnés en toiture, sur une surface de 384 m<sup>2</sup>. L'électricité produite permettra d'alimenter les bornes de recharge des Véhicules Électriques prévus sur le parking, ainsi que le bâtiment.

Les eaux pluviales seront traitées sur site par le biais d'une structure réservoir sous voirie avec infiltration dans le sol encaissant.

Les livraisons seront effectuées au Nord du magasin par l'intermédiaire d'une zone réservée et en matinée (entre 6h30 et 12h) afin de limiter l'impact sur le trafic du secteur.



**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de démolir (Code de l'Urbanisme)

Permis de construire (Code de l'Urbanisme)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette du permis de construire	9 210 m <sup>2</sup>
Emprise au sol du magasin du projet avec quai	2 521 m <sup>2</sup>
Surface de plancher totale du projet	2 234,8 m <sup>2</sup>
Nombre de places de stationnement crée par le projet	125 places
Surface imperméabilisée du projet de construction (voiries et toitures)	5 598 m <sup>2</sup>
Surface des espaces verts et places de stationnement en revêtement perméable	3 612 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Route de Bayonne / rue des Artisans  
Commune de Saint-Geours-de-  
Maremne (40)

Cadastre: section CA n°87 et 94

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 3°4 1'03 "N Lat. 0 1° 14'22 "W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b),  
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de  
l'annexe à l'article R. 122-2 du  
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé dans une ZNIEFF de type I ou II. Les ZNIEFF les plus proches sont : - ZNIEFF de type I "Lit mineur et berges de l'Adour, des gaves réunis et du Luy" (720030088), à 4,8 km ; - ZNIEFF de type II " L'Adour de la confluence de la Midouze à la confluence avec la Nive, tronçon des Barthes" (720030087), à 3,9 km
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'a été identifié sur le site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Geours-de-Maremne n'est couverte par aucun PPRN ou PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude de pollution (A100, A110, A120, A200) a été menée au droit de l'emprise du projet par le BE CERAG. Les résultats et l'interprétation des analyses de sols ne font ressortir aucune pollutions (métaux, HCT, HAP, PCB, etc...) des matériaux superficiels au droit du site. Les sols extrait du site en phase de travaux seront compatibles avec une évacuation en filière d'Installation de Stockage de Déchets Inertes.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon l'arrêté préfectoral n°2013-1748 en date du 16 janvier 2014, la commune de Saint-Geours-de-Maremne est concernée par la zone de répartition des eaux « Adour ». Dans cette zone de répartition des eaux, les prélèvements sur la ressource en eau sont encadrés plus strictement.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet n'intercepte aucun périmètre de protection de captage.
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de projet est couvert par le zonage du site inscrit "Etang landais Sud" - SIN0000208.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site Natura 2000. Le site le plus proche se situe à 3,9 km au Sud-est, il s'agit de "Barthes de l'Adour", inscrite au réseau Natura 2000 Directive-Habitats sous le code n°FR7210077.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera connecté au réseau d'eau potable public existant. Il s'agira de raccorder le magasin au réseau EDCH. Ce raccord sera étudié dans le cadre du permis de construire et fera l'objet d'un accord du gestionnaire dudit réseau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terres provenant des terrassement (réseaux, voirie, fondation) pourront être potentiellement réutilisés sur site, les éventuels excédents seront collectés et dirigés vers des installations adéquates.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet est actuellement entièrement anthropisé et recouvert par une zone de remblais.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impactera pas les ZNIEFF et les sites inscrits/classés. Le projet est localisé hors des zones de protection et de sauvegarde.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera la circulation d'engins de chantier lors de la phase de travaux, cet impact sera temporaire. En phase d'exploitation, le déplacements de nouveaux clients engendrera une légère augmentation du trafic du secteur . Les infrastructures routières du secteur ont été suffisamment dimensionnées pour permettre l'afflux supplémentaire.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux pourra entrainer des nuisances sonores. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et à réduire au maximum les nuisances. En phase d'exploitation, le projet pourra générer du bruit du fait de déplacements automobiles, et de camions de livraison.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux pourra entraîner des vibrations temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances.</p> <p>En phase d'exploitation le projet ne sera pas source de vibrations particulières.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'éclairage naturel sera privilégié pour limiter la consommation en journée. Pour cela, les façades du magasin seront vitrées pour laisser rentrer un maximum de lumière.</p> <p>L'éclairage nocturne (Led) sera dirigé vers le bas et limité à l'éclairage du bâtiment et des voiries, et des phares de voitures.</p> <p>Actuellement, on observe des émissions lumineuses à proximité immédiate, issues des infrastructures et bâtiments commerciaux existants.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux, de faibles émissions de poussières dans l'atmosphère pourront avoir lieu. Celles-ci seront cependant limitées dans le temps, à la durée des travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront collectées, stockées dans des bassins à ciel ouvert ou une structure réservoir sous voirie, puis seront infiltrées dans le sol encaissant.</p> <p>Les eaux usées seront rejetées dans le réseau d'assainissement EU public.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera à l'origine de la création d'eaux usées, ces dernières seront collectées par un réseau séparatif propre au projet qui sera connecté au collecteur public du secteur. Les eaux usées seront ainsi traitées au niveau de la station d'épuration de la commune nommée "SAINT GEOURS DE MAREMNE 2".</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera la production de déchets liés aux activités d'un supermarché. Ils seront envoyées vers des filières de traitement appropriées.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'insère dans une zone commerciale et d'activité existante, et en cours d'aménagement. Il sera en harmonie avec l'architecture des bâtiments récents et des caractéristiques paysagères du secteur.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le terrain s'inscrit dans une zone d'activité, et prévoit la création d'un supermarché, adapté aux normes techniques et commerciales. Le terrain et l'ensemble des limites feront l'objet d'un entretien régulier afin de préserver une façade d'entrée de la zone commerciale.

La parcelle ne présente pas d'intérêt écologique répertorié particulier : elle n'est pas localisée dans une zone d'inventaire ou de protection.

Le projet prévoit l'aménagement d'environ 2 071 m<sup>2</sup> d'espaces verts, principalement sur les limites du site de projet.

Les eaux pluviales seront collectées et stockées dans des bassins à ciel ouvert ou une structure réservoir sous voirie, puis infiltrées dans le sol encaissant.

La conception du bâtiment sera réalisée dans une démarche de développement durable (lumière naturelle, panneaux photovoltaïques, matériaux durables, réduction des consommations d'énergie par une isolation renforcée).

Les éclairages seront contrôlés de type Led et dirigés vers le bas afin de minimiser l'impact sur la faune locale.

Le volet paysager et architectural du projet sera en cohérence avec les projets de bâtiments commerciaux et d'activités réalisés dans le secteur.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est localisé dans un secteur d'activités et sera en continuité de ce modèle. En effet, le présent projet correspond à la construction d'un magasin de l'enseigne Lidl sur le site. Le projet viendra apporter de manière cohérente une offre commerciale dans ce secteur de la commune, à proximité d'axes routiers majeurs.

Du fait de la prise en compte dans le projet ou de la faible importance des enjeux, ce projet pourrait être dispensé d'une étude d'impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
7. Présentation du site et du projet 8. Avis Architecte des Bâtiment de France

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

CESTAS

le.

21.03.2022

Signature

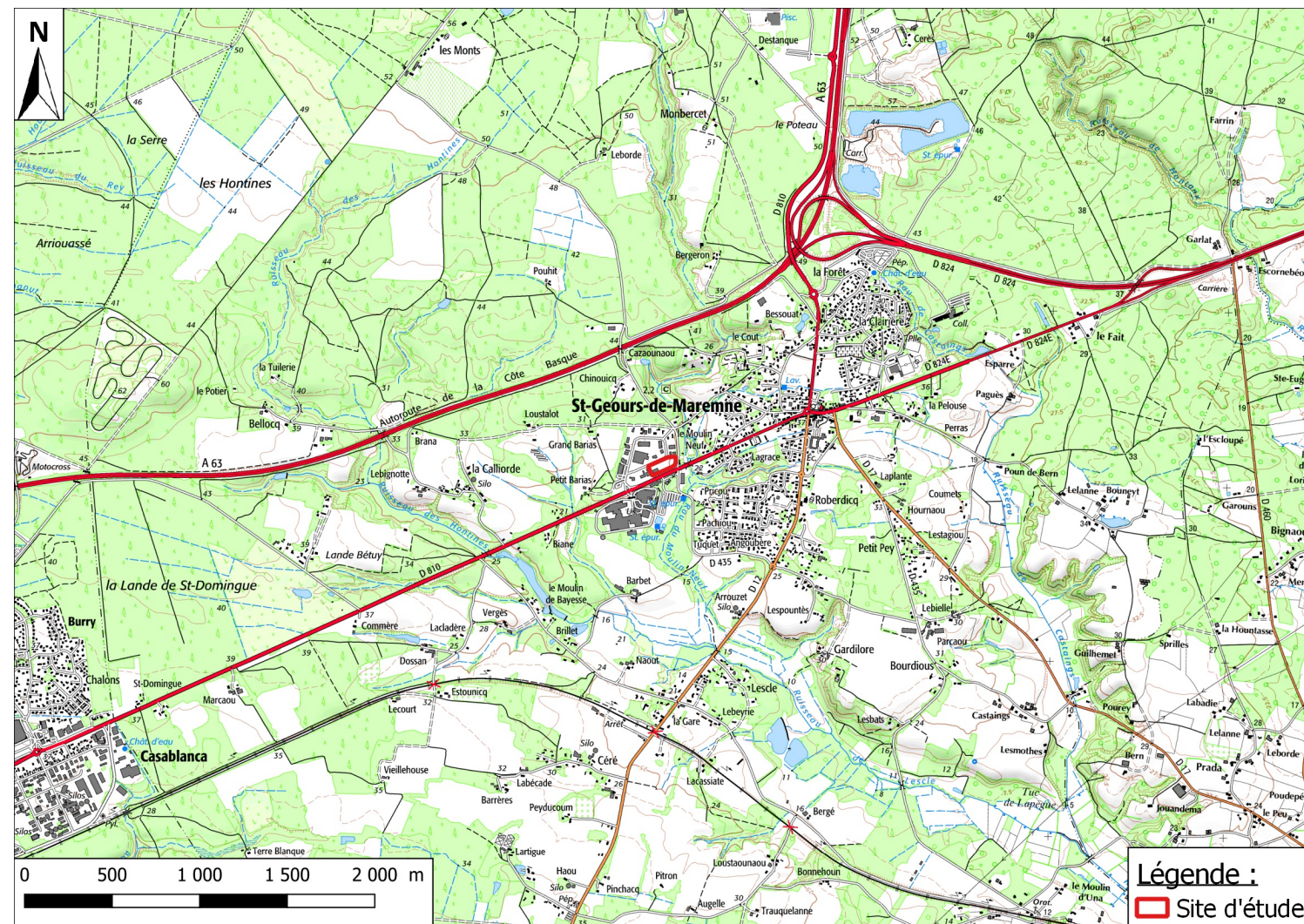


Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

## 2. LOCALISATION DU SITE

Plan de situation - 2010 (carte IGN)  
Échelle 1 / 25 000

Extrait du plan cadastral  
Échelle 1 / 1 500

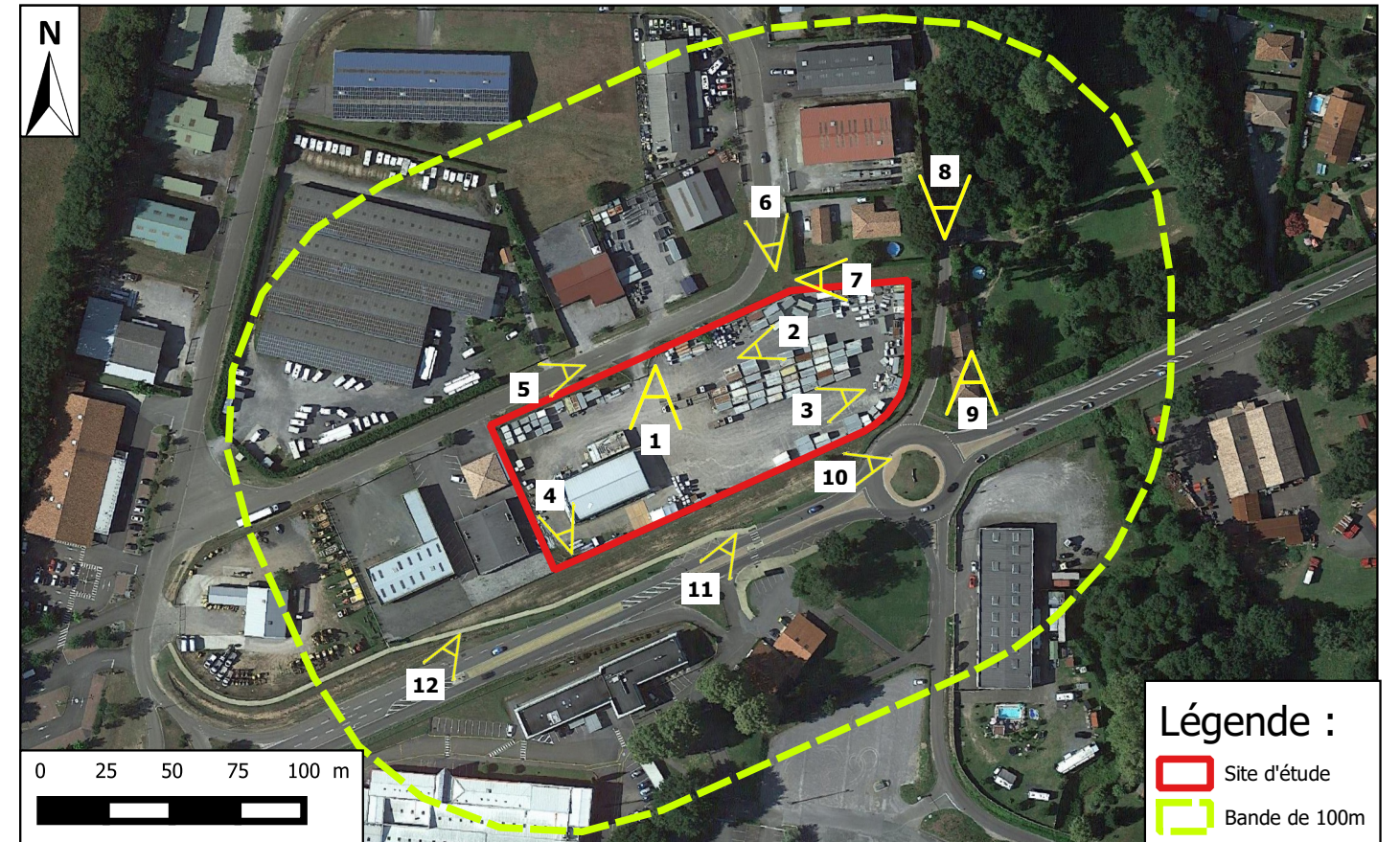




# 3. PHOTOGRAPHIES DU SITE ET DE SES ABORDS

07/09/2021

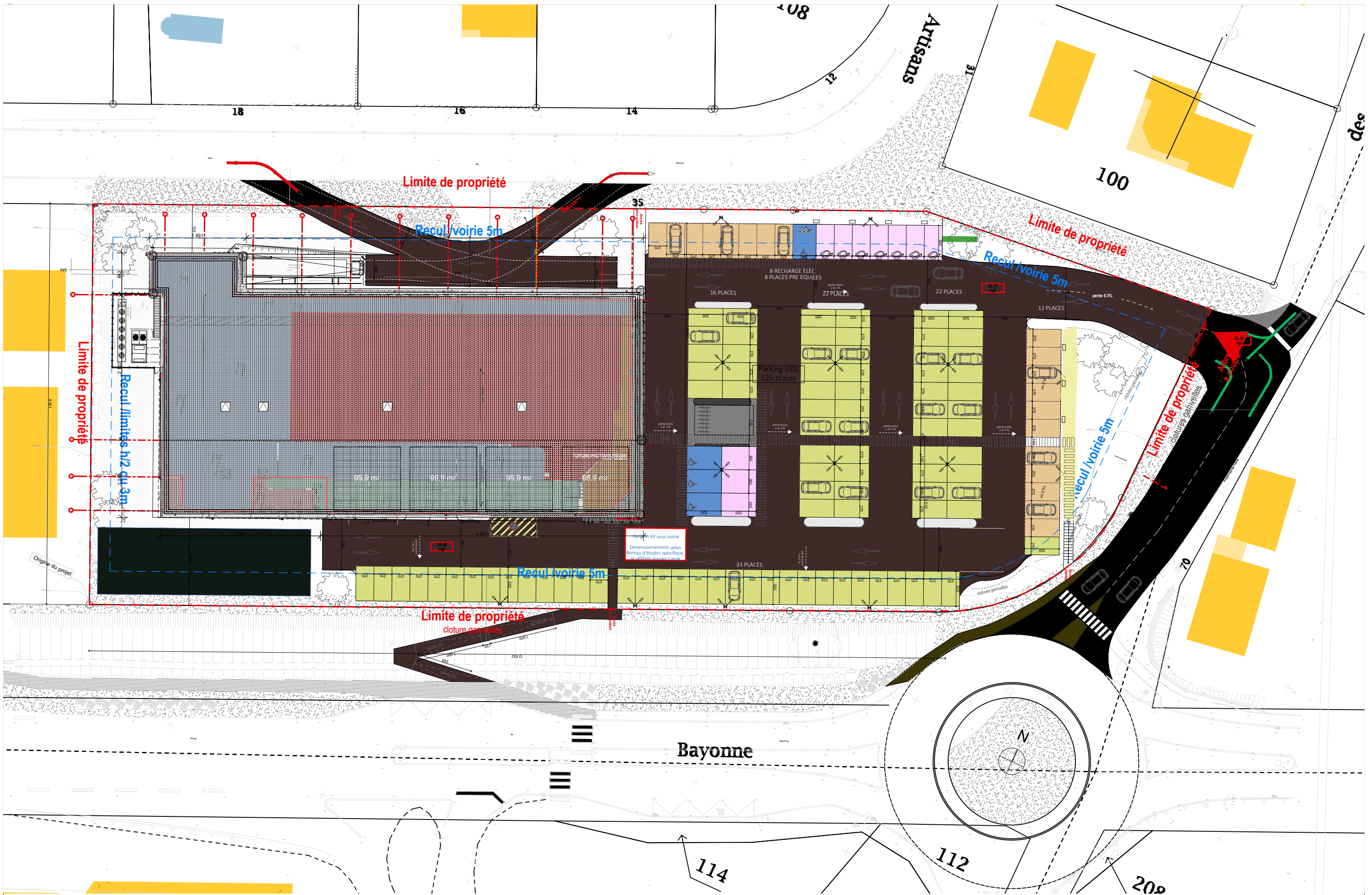
## SITE



## ABORDS



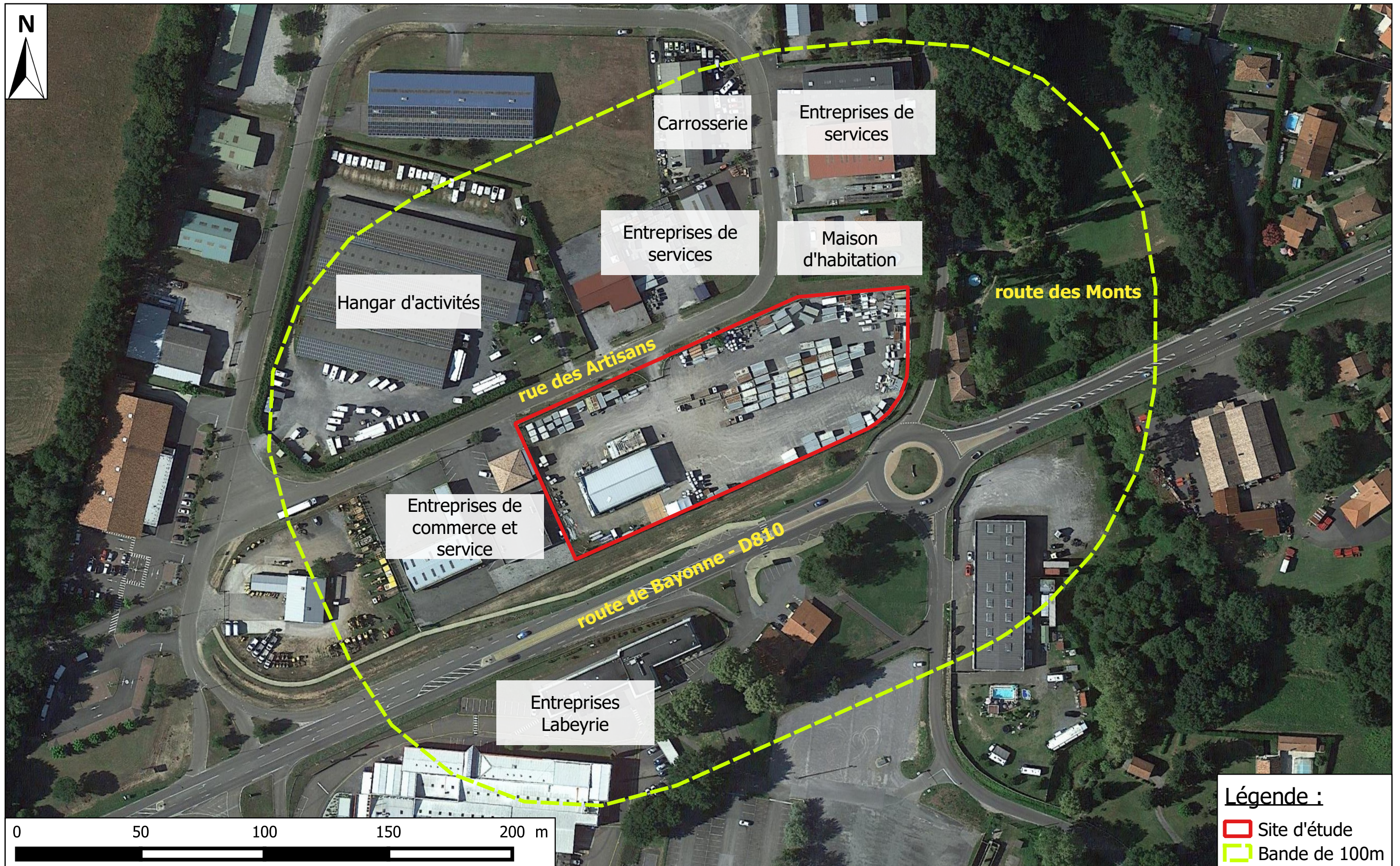






# 5. PLAN DES ABORDS

Photographie aérienne





# 6. Localisation du projet vis à vis du réseau Natura 2000 - Directives Habitats

Photographie aérienne





**COMMUNE DE SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE (40)**

*Rue des Artisans*

## **Présentation du site et du projet**

**Projet de construction d'un bâtiment commercial avec voirie  
et parking**



**Maître d'ouvrage :**

**LIDL**

**72 avenue Robert Schuman**

**94 150 Rungis**

**N186-21 – Mars 2022**

## **SOMMAIRE**

I.	Situation et contexte du site.....	3
1.	Localisation du site sur le territoire communal.....	3
2.	Localisation du site et de ses abords.....	4
3.	Parcelles cadastrales objets du projet.....	5
4.	Plan Local d'Urbanisme .....	6
II.	Rubriques concernées par le projet .....	7
III.	Contexte environnemental du site du projet.....	8
1.	Caractérisation du milieu physique.....	8
a)	Géologie.....	8
b)	Hydrogéologie du secteur .....	8
c)	Hydrographie.....	9
d)	Captage EDCH.....	9
e)	Zone de répartition des eaux .....	10
2.	Zones d'inventaires et de protection .....	10
a)	Natura 2000.....	11
b)	ZNIEFF 1.....	11
c)	ZNIEFF 2.....	12
d)	Sites inscrits.....	12
3.	Diagnostic pollution.....	13
4.	Diagnostic écologique .....	13
a)	Habitats naturels.....	13
5.	Zones humides.....	13
a)	Cartographies existantes des zones humides (SIE AG, SAGE) .....	13
b)	Expertise in situ .....	14
6.	Bruits .....	15
7.	Risques Naturels.....	16
a)	Inondation .....	16
b)	Mouvement de terrain.....	16
8.	Pollution .....	16
a)	Investigations sur site.....	16



b)	Sites pollués et anciens sites industriels .....	16
c)	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) .....	16

#### IV. Présentation du projet..... 18

1.	Phase chantier .....	18
a)	Desserte.....	18
b)	Nuisances.....	18
2.	Phase d'exploitation .....	18
a)	Le programme .....	18
b)	Accès.....	20
c)	Transports, déplacements, et stationnement.....	20
3.	Traitement des eaux pluviales.....	20
4.	Traitement des eaux usées.....	20

#### V. Impacts potentiels du projet et séquence éviter, réduire, compenser ..... 21

1.	Incidences sur le milieu physique et mesures associées.....	21
a)	Impacts sur la géologie et la topographie .....	21
b)	Impacts sur le contexte hydraulique .....	21
c)	Imperméabilisation .....	22
2.	Incidences sur le milieu naturel et mesures associées.....	23
a)	Impacts sur les habitats.....	23
b)	Impacts sur faune .....	23
3.	Incidences sur le contexte socio-économique .....	23
a)	Impacts sur le contexte socio-économique.....	23
b)	Impacts sur le cadre de vie et la santé humaine .....	23

## I. Situation et contexte du site

La maîtrise d'ouvrage projette la construction d'un bâtiment commercial accompagné de voirie et de 125 places de stationnements, sur la commune de Saint-Geours-de-Maremne (40).

L'emprise de la présente demande est cadastrée section CA n°87 et 94 du plan cadastral communal. L'emprise foncière du projet est de 9 210 m<sup>2</sup>, pour une surface de plancher du futur bâtiment de 2 234,80 m<sup>2</sup>.

### 1. Localisation du site sur le territoire communal

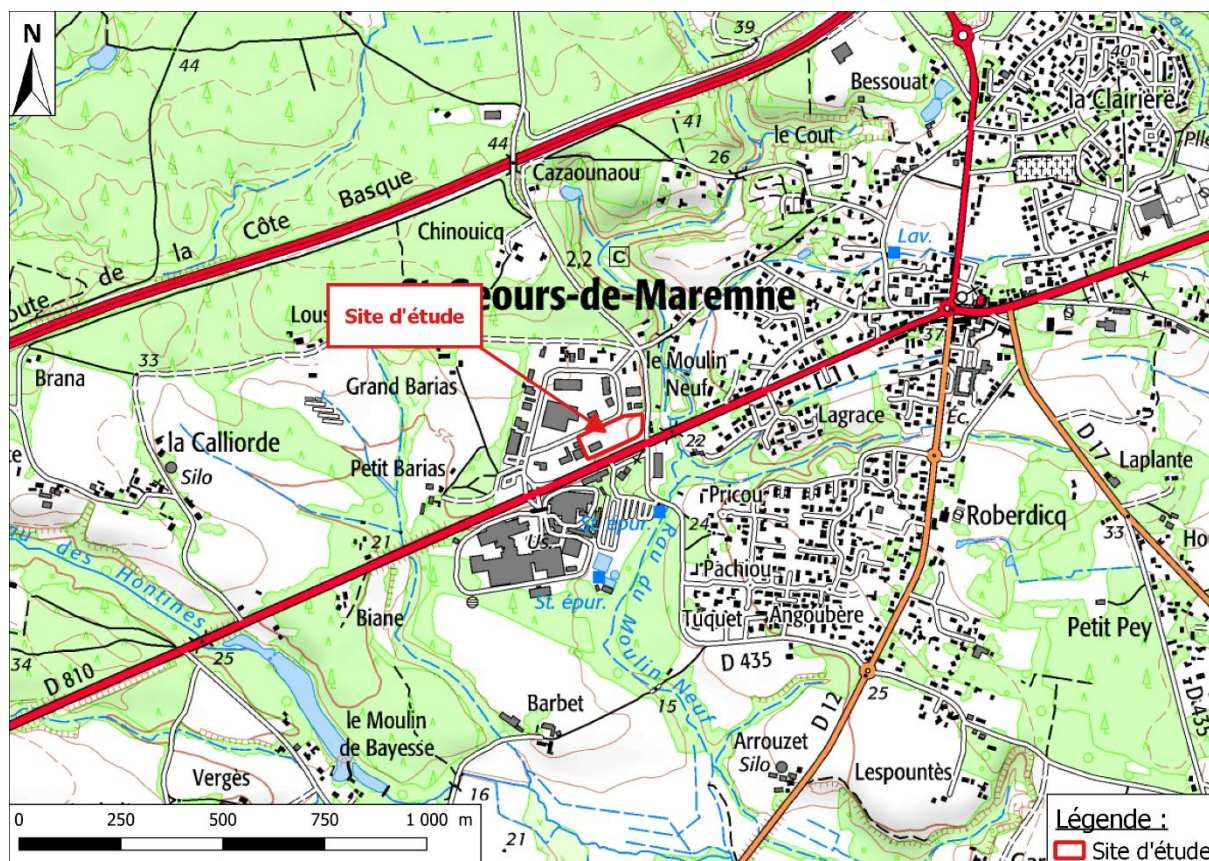


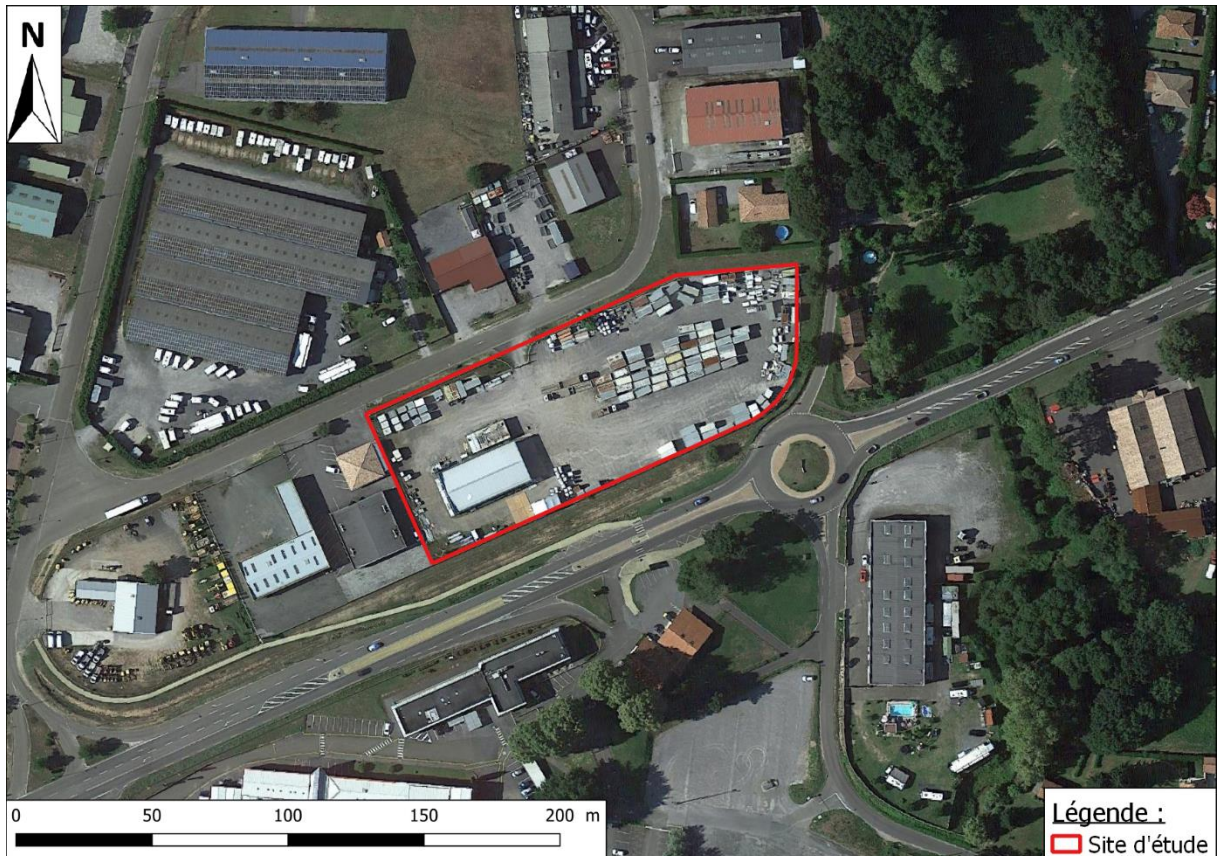
Figure 1 : Localisation du site sur fond de carte IGN  
(Source : Scan 25 ©IGN ; Réalisation CERAG)

## 2. Localisation du site et de ses abords

Le site d'étude est actuellement occupé par une entreprise de location de locaux préfabriqués.

Le site d'étude est bordé :

- Au Nord, par la rue des Artisans ;
- A l'Est, par la route des monts ;
- Au Sud, par la route de Bayonne ;
- A l'ouest, des bâtiments d'activités.

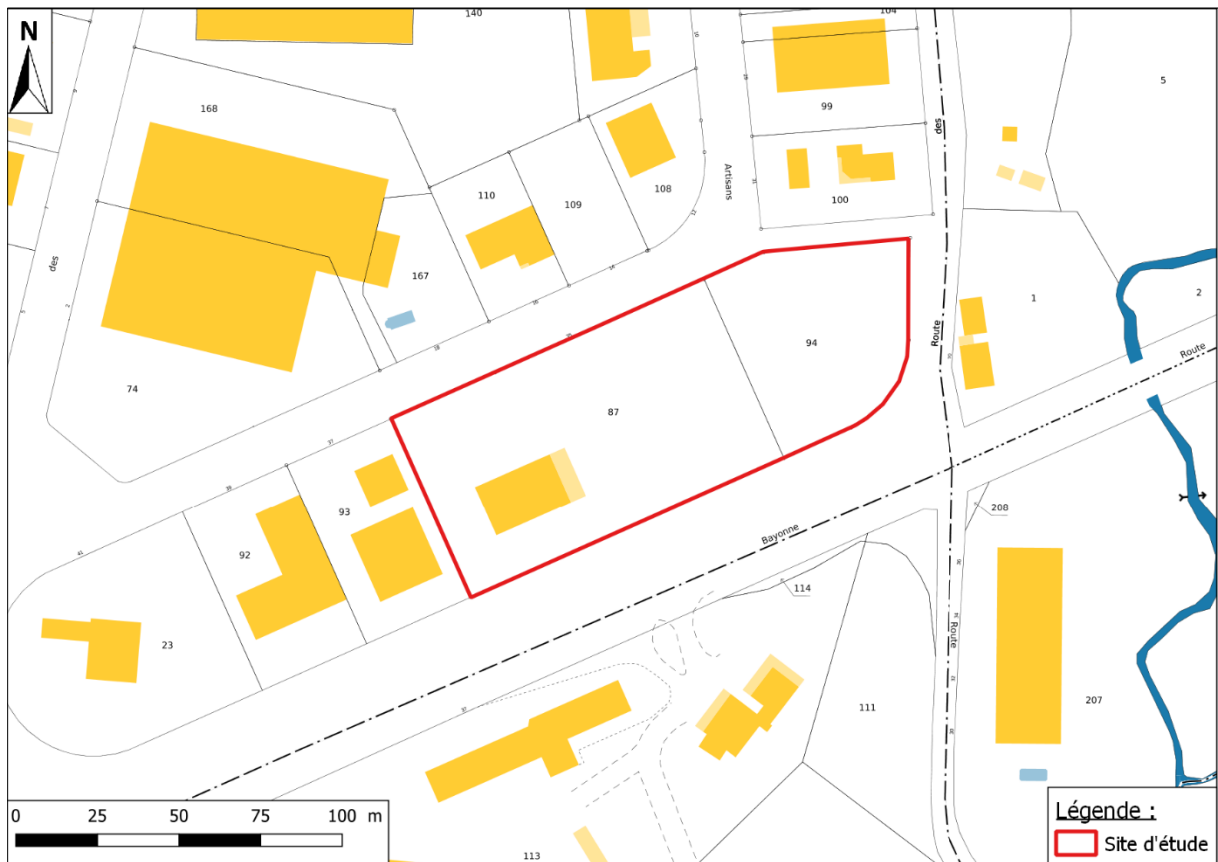


**Figure 2 : Plan d'occupation du site d'étude**  
(Source : Google satellite 2018 ; Réalisation : CERAG)



### 3. Parcelles cadastrales objets du projet

La demande d'examen au cas par cas portera sur les parcelles cadastrales section CA n°87 et 94, dont la surface est estimée à 9 210 m<sup>2</sup>.



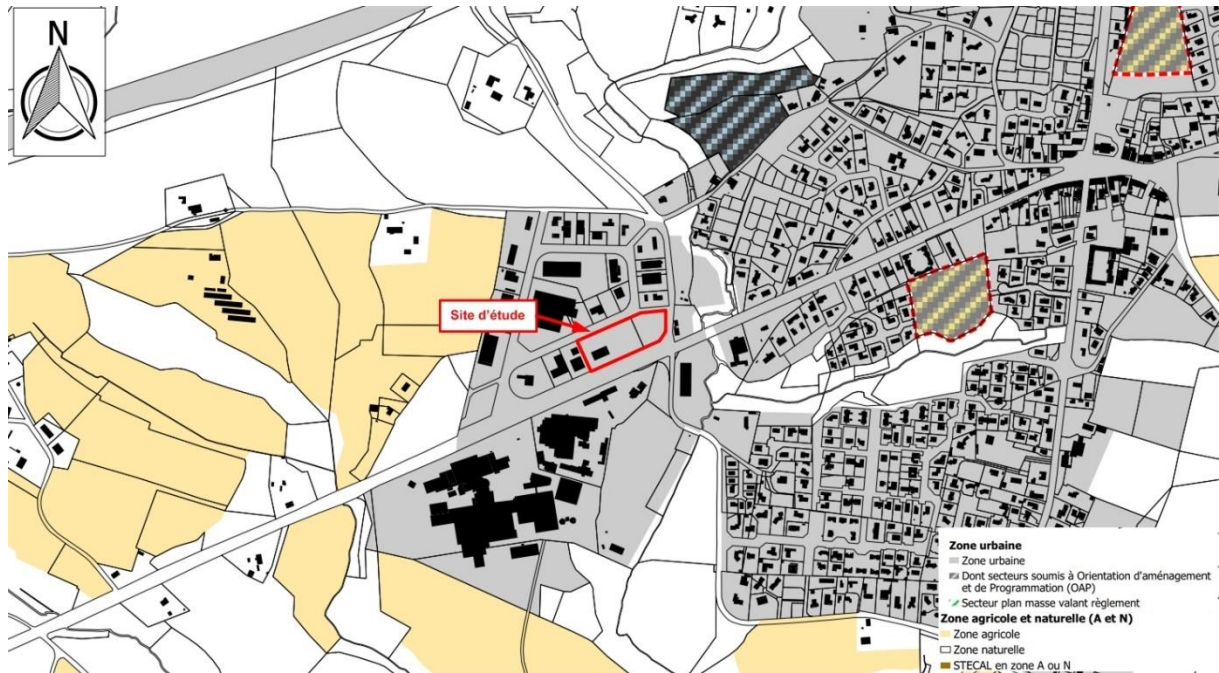
**Figure 3 : Localisation du projet sur plan cadastral**  
(Sources : cadastre.gouv.fr ; Réalisation : CERAG)

#### 4. Plan Local d'Urbanisme

La commune de Saint-Geours-de-Maremne est comprise dans le PLUi de la Communauté de Communes de Maremne Adour Côte Sud en vigueur approuvé le 17 Mars 2020, avec pour dernière modification en date du 6 Mai 2021.

Le site de projet appartient au zonage U du PLUi correspondant aux zones urbaines du territoire de la communauté de communes.

Le projet respectera l'orientation urbaine souhaitée dans ce secteur de la commune.





## II. Rubriques concernées par le projet

---

Le projet est concerné par l'article R.122-2 du Code de l'environnement, et plus particulièrement la rubrique suivante :

N° de la rubrique, intitulé et sous rubrique	Projet soumis à la procédure de cas par cas
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.

Figure 5 : Tableau récapitulatif des rubriques « Etude d'Impact »

(Source : extrait art. R122-2 du code de l'Environnement)

**L'opération est donc soumise à la procédure d'examen au cas par cas, dans la mesure où le nombre de stationnement créé atteint 125 places.**

La surface de plancher du magasin projeté sera de 2 234,8 m<sup>2</sup>.

### III. Contexte environnemental du site du projet

#### 1. Caractérisation du milieu physique

##### a) Géologie

Selon les informations livrées par la carte géologique de la France au 1/50 000 – feuille de Saint-Vincent-de-Tyrosse n°976, cette partie du territoire de la commune de Saint-Geours-de-Maremne est recouverte par la formation du Sables des Landes **NF**.

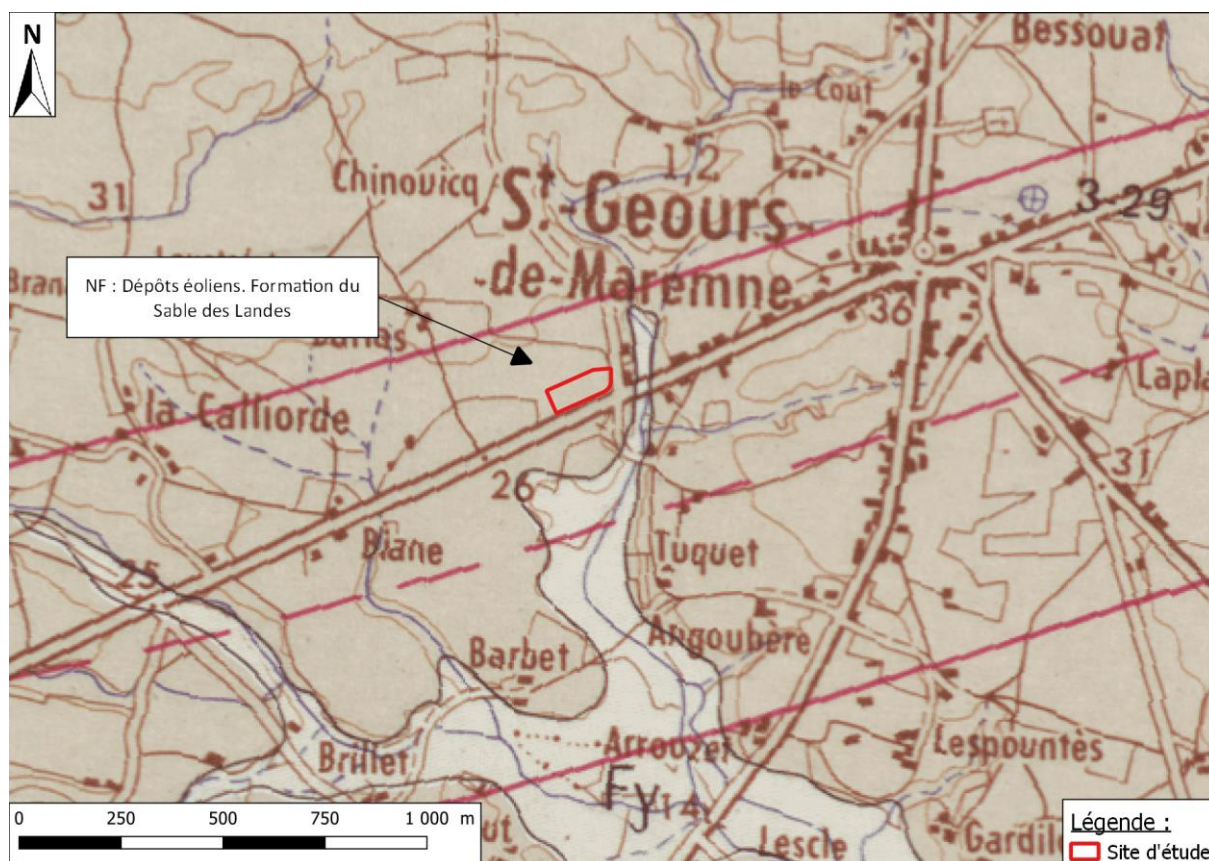


Figure 6 : Extrait de la carte géologique de la France 1/50 000  
(Source : BRGM Infoterre ; Réalisation : CERAG)

##### b) Hydrogéologie du secteur

Dans la région, les principales formations géologiques susceptibles de contenir une nappe d'eau souterraine sont (de la profondeur jusqu'en surface) :

- Aquifère profond des calcaires de l'Oligocène

Localisé dans la partie Nord-Est de la feuille, cet aquifère est encore assez peu exploité. Les valeurs de débit spécifique varient entre 2,5 et 3 m<sup>3</sup>/heure par mètre de rabattement, celles des transmissivités entre 1,4 et 2.10<sup>-3</sup> m<sup>2</sup>/s. Par sa qualité chimique, l'eau est particulièrement propre à la consommation humaine : peu chargée (4550 ohm.cm), de nature bicarbonatée calcique, elle n'est ni agressive, ni incrustante. Vers l'Ouest, les formations oligocènes se présentent sous un faciès uniformément marneux, dans lequel ne subsistent que quelques petites strates perméables.

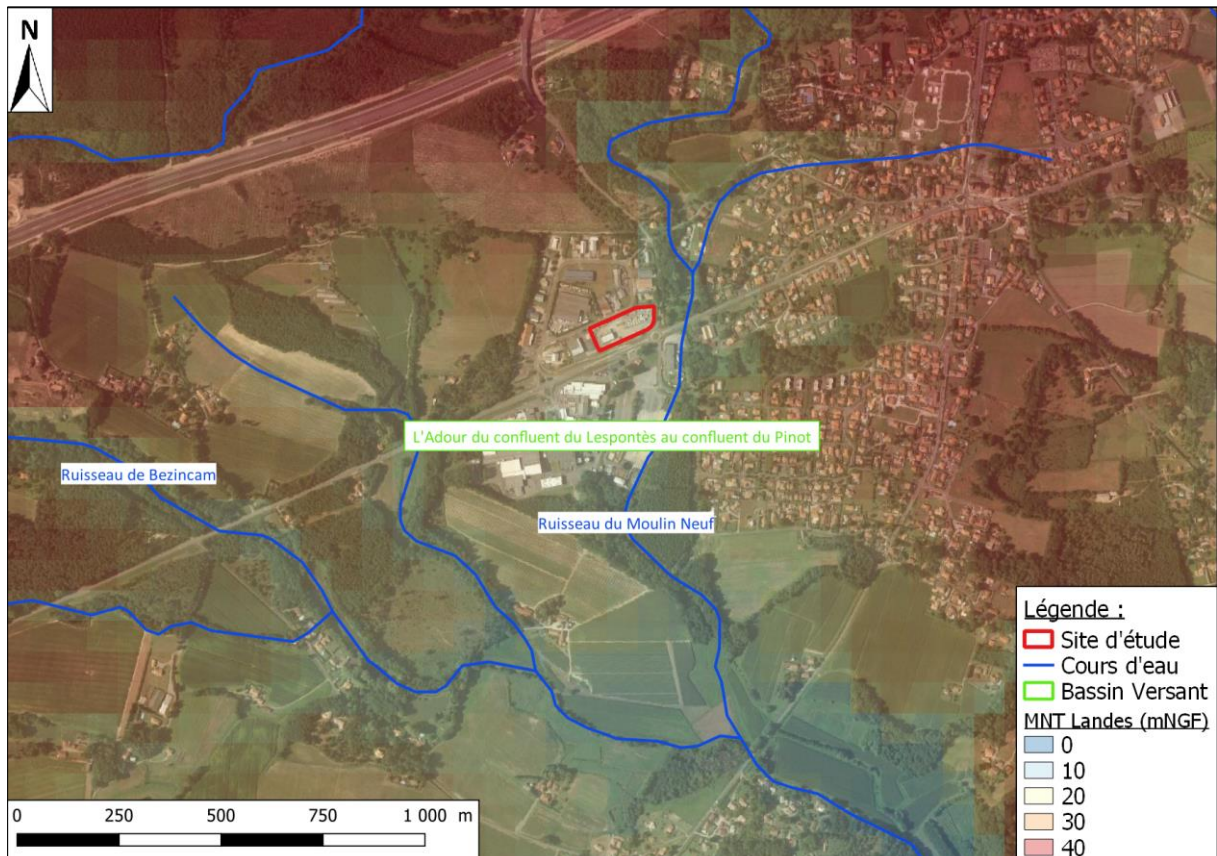
- Nappes superficielles

Les terrains poreux perméables, de nature sablo-graveleuse, constituent un horizon aquifère de puissance variable. La valeur moyenne de perméabilité est de l'ordre de  $1.10^{-4}$  m/s. Elle peut descendre jusqu'à  $5.10^{-5}$  m/s (notamment dans la région sud-orientale), mais parfois atteindre des valeurs de  $1$  à  $5.10^{-3}$  m/s, à proximité du littoral (terrasses flamandaises). La nappe superficielle est essentiellement alimentée par la surface. Il apparaît, d'après les études entreprises, que 25 à 35 % des pluies (1100 à 1500 mm/an) s'y infiltrent, 30 à 37 % étant repris par évapo-transpiration et le reste contribuant au ruissellement superficiel. Les variations saisonnières du niveau sont de l'ordre de 1 à 2 mètres, sauf dans la partie Sud et Sud-Est où elles peuvent atteindre 4 mètres. La période d'étiage s'achève vers la fin septembre, le maximum de la crue se situant en janvier. Le régime non influencé (vidange) a lieu de mai à fin octobre.

*c) Hydrographie*

Le terrain objet du projet se situe dans le bassin versant hydrographique de « L'Adour du confluent de Lespontès au confluent du Pinot ».

Le cours d'eau « Ruisseau du Moulin Neuf » s'écoule à environ 200 m à l'Est.



**Figure 7 : Contexte hydrographique du secteur d'étude**  
(Source : BD Carthage Gironde ; Réalisation CERAG)

*d) Captage EDCH*

L'emprise du projet ne se situe pas à l'intérieur d'un zonage du périmètre de protection de captage pour l'Eau Destinée à la consommation humaine.

### e) Zone de répartition des eaux

Selon l'arrêté préfectoral n°2013-1748 en date du 16 janvier 2014, la commune de Saint-Geours-de-Maremne est concernée par la zone de répartition des eaux « Adour ». Dans cette zone de répartition des eaux, les prélèvements sur la ressource en eau sont encadrés plus strictement.

Le projet n'est pas de nature à entrainer des prélèvements en eau souterraine ou superficielle.

## 2. Zones d'inventaires et de protection

Le projet n'est situé dans l'emprise d'aucune zone d'inventaire ou de protection réglementaire. Les périmètres classés les plus proches sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Type de zone	Dénomination	Zonage intéressant le projet
NATURA 2000 DH	Barthes de l'Adour – FR7210077	<b>NON</b> - distance de séparation de 3,9 km
	L'Adour – FR7300889	<b>NON</b> - distance de séparation de 4,8km
ZNIEFF 1	Lit mineur et berges de l'Adour, des gaves réunis et du Luy - 720030088	<b>NON</b> - distance de séparation de 4,8 km
	Barthe du Gouillardon – 720030093	<b>NON</b> - distance de séparation de 5,4 km
ZNIEFF 2	L'Adour de la confluence de la Midouze à la confluence avec la Nive, tronçon des Barthes – 720030087	<b>NON</b> - distance de séparation de 3,9 km
Site inscrit	Etang landais Sud – SIN0000208	<b>OUI - Recouvre le site</b>

**Le site de projet appartient au zonage du site inscrit "Etang Landais Sud". L'architecture du projet respectera donc les préconisations de ce dernier et sera soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiment de France du secteur. L'UDAP n'a pas émis de remarques pour le présent projet.**



a) Natura 2000



Figure 8 : Localisation du site d'étude par rapport aux NATURA 2000  
(Source : DREAL Aquitaine ; Réalisation : CERAG)

b) ZNIEFF 1

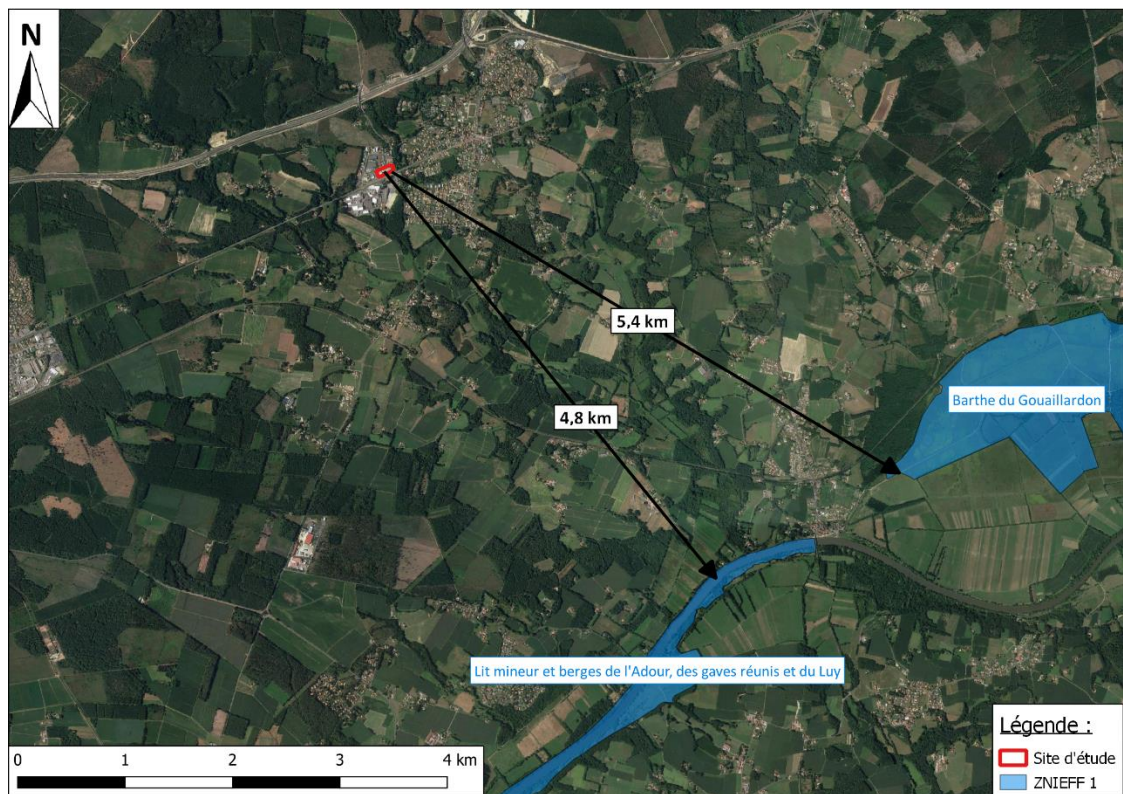


Figure 9 : Localisation du site d'étude par rapport aux ZNIEFF de type 1  
(Source : DREAL Aquitaine ; Réalisation : CERAG)



c) ZNIEFF 2

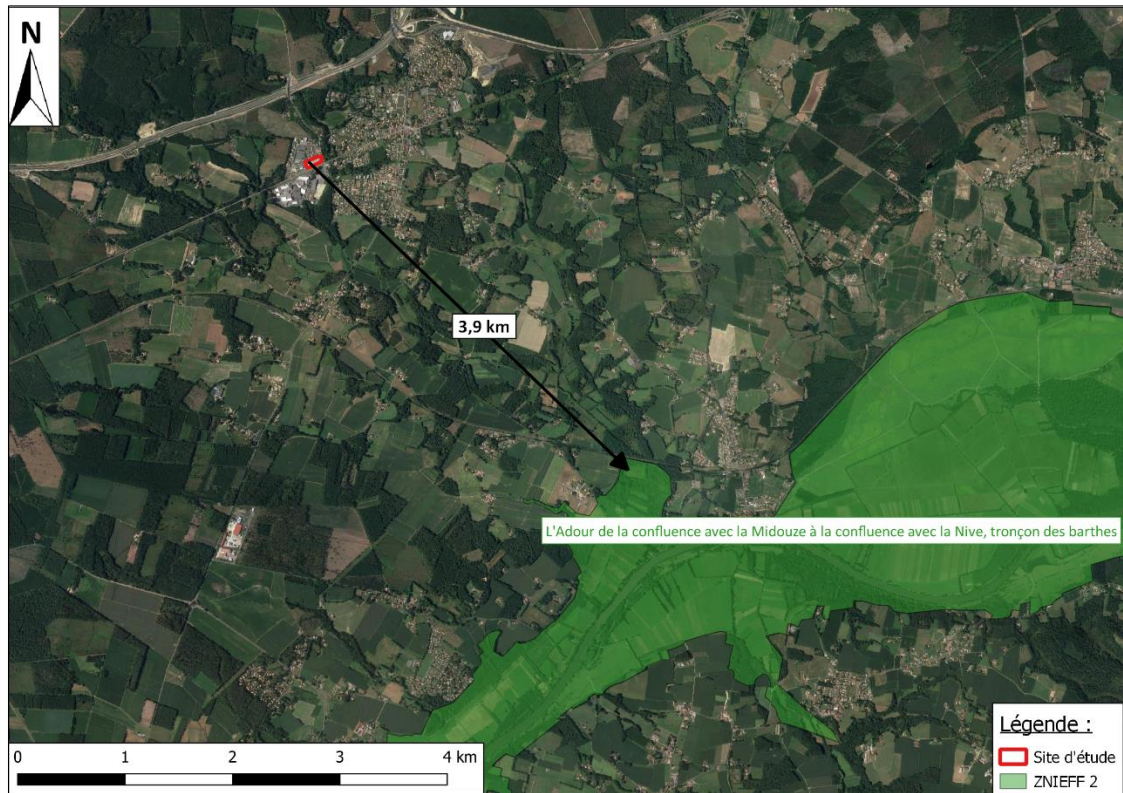


Figure 10 : Localisation du site d'étude par rapport aux ZNIEFF 2  
(Source : DREAL Aquitaine ; Réalisation : CERAG)

d) Sites inscrits

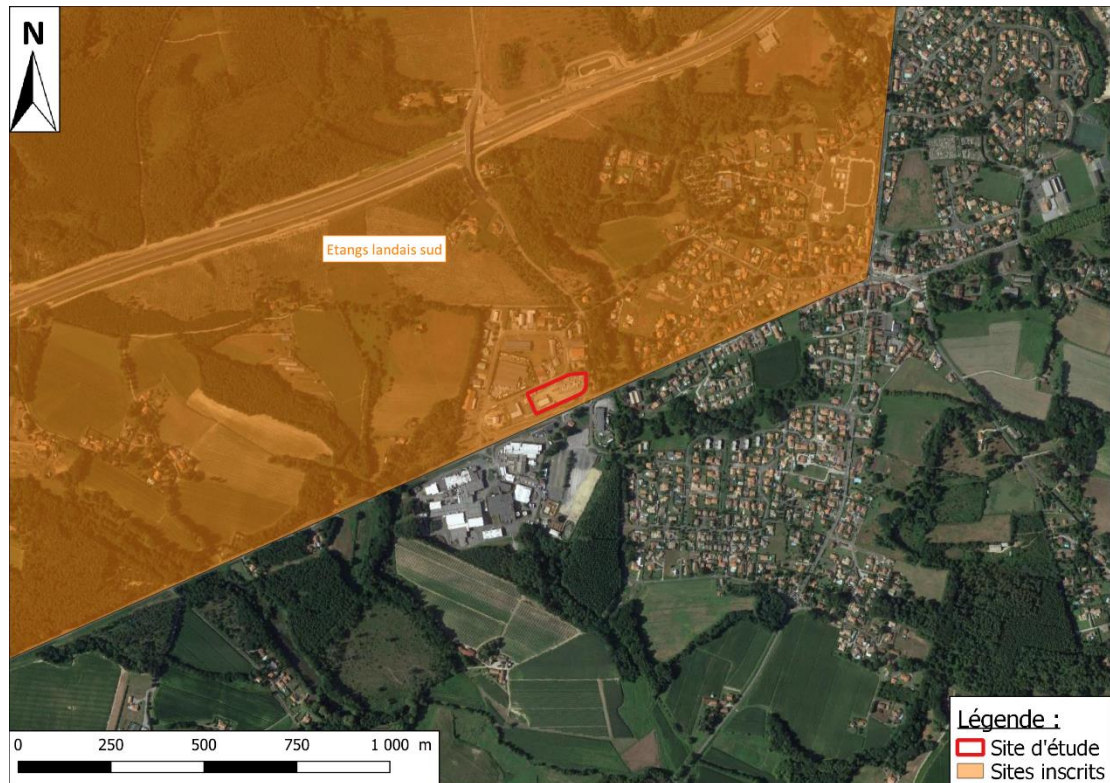


Figure 11 : Localisation du site d'étude par rapport aux sites inscrits  
(Source : DREAL Aquitaine ; Réalisation : CERAG)



### 3. Diagnostic pollution

Une étude de pollution (A100, A110, A200) a été menée au droit de l'emprise du projet par le BE CERAG en septembre 2021.

Les résultats et l'interprétation des analyses de sols ne font ressortir aucune pollution (métaux, HCT, HAP, PCB, etc...) des matériaux superficiels au droit du site. Les sols extraits du site en phase de travaux seront compatibles avec une évacuation en filière d'Installation de Stockage de Déchets Inertes.

### 4. Diagnostic écologique

#### a) Habitats naturels

Le site de projet étant entièrement anthropisé et recouvert sur sa grande majorité par une zone remblayée, aucun habitat naturel n'est présent sur site

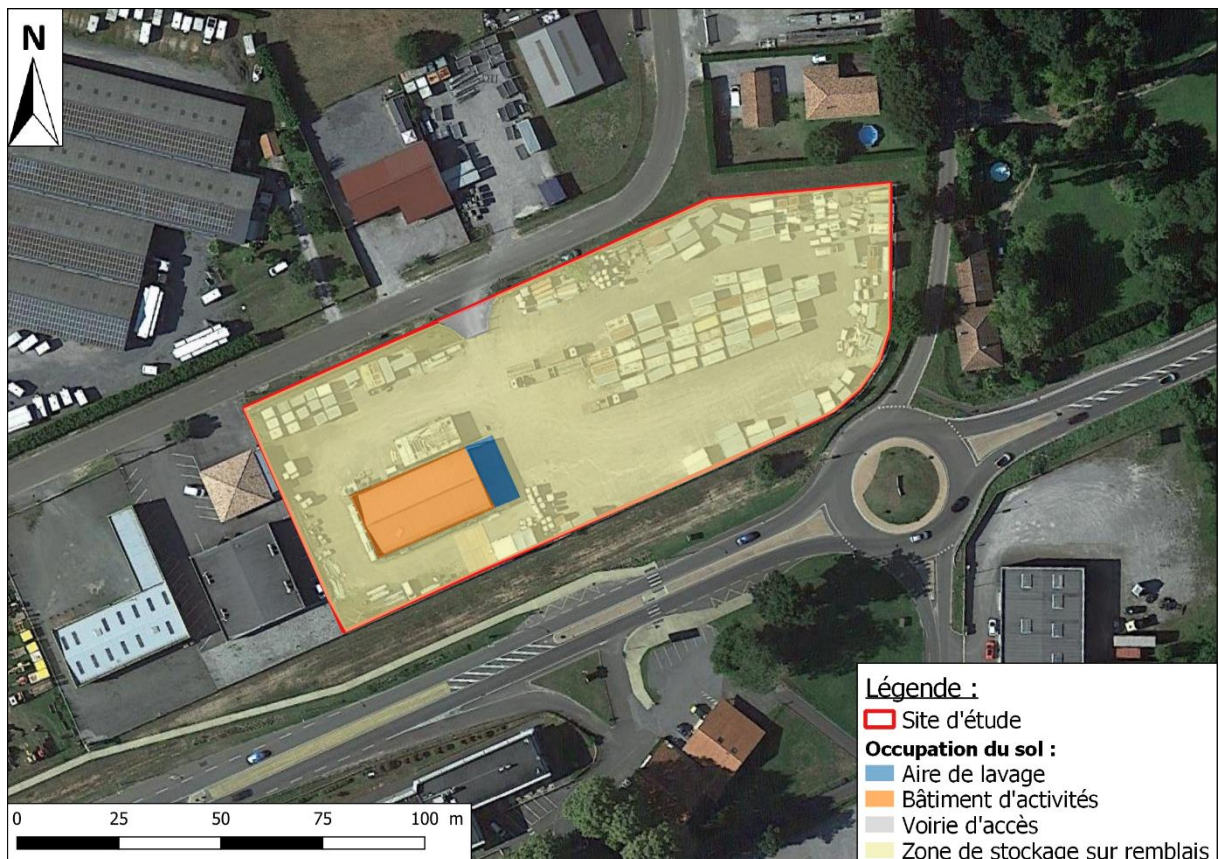


Figure 12 : Occupation du sol sur le site d'étude  
(Source : Google Satellite 2018 ; Réalisation : CERAG)

### 5. Zones humides

#### a) Cartographies existantes des zones humides (SIE AG, SAGE)

L'emprise du projet se situe en dehors des zones humides élémentaires cartographiées sur le bassin Adour-Garonne.



b) *Expertise in situ*

- Critère végétation

Selon les prospections réalisées par le bureau d'études CERAG, aucune espèce caractéristique de zone humide, annexée à l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, n'a été observée sur l'emprise du projet.

- Critère sol

Lors de l'examen in situ, aucune zone apparaissant comme propice au développement de zones humides n'a été observée : aucune micro-dépression n'a été identifiée, ni de zone susceptible de présenter une accumulation d'eau temporaire en surface.

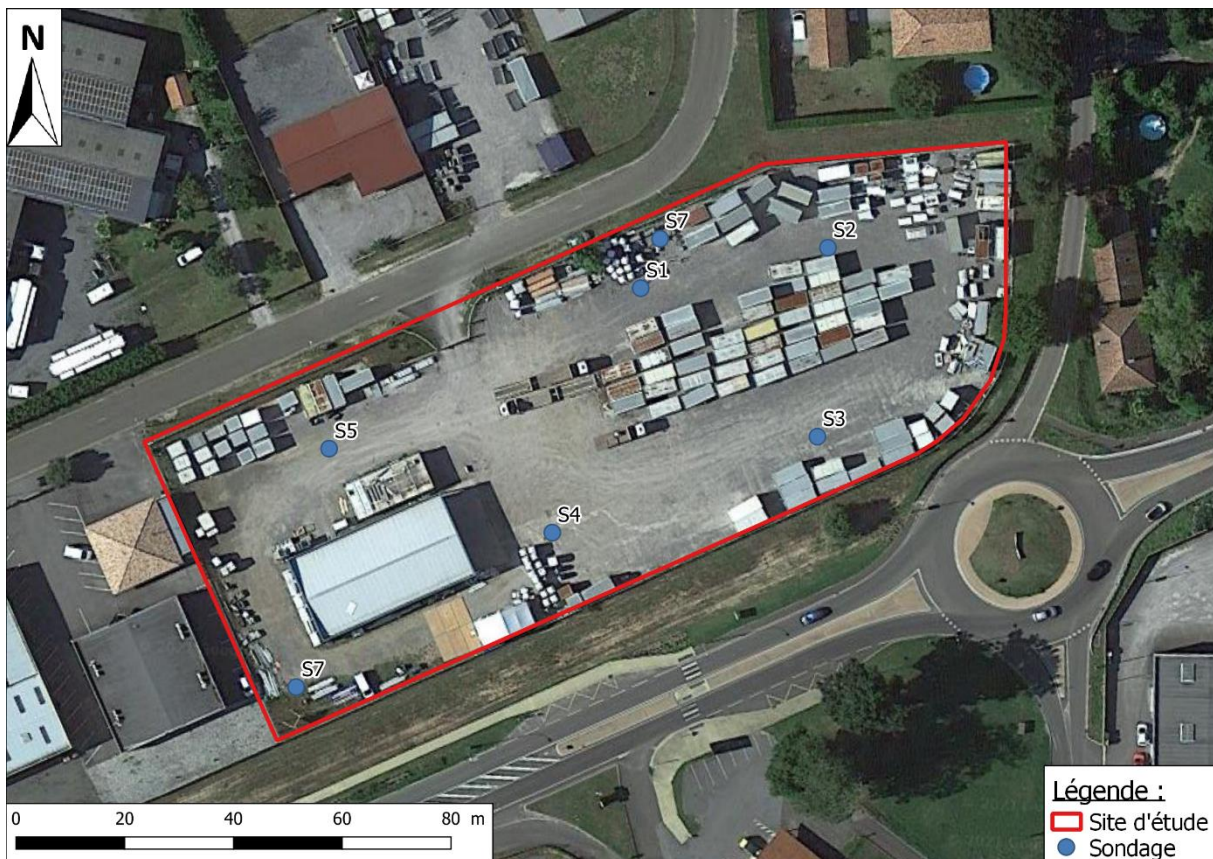


Figure 13 : Localisation des sondages réalisés sur le site  
(Source : Google Satellite 2018 - CERAG)

Selon les investigations, les coupes des sondages n'ont pas mis en évidence de saturation dans la première tranche de sol [0,00-0,50 m/TN].

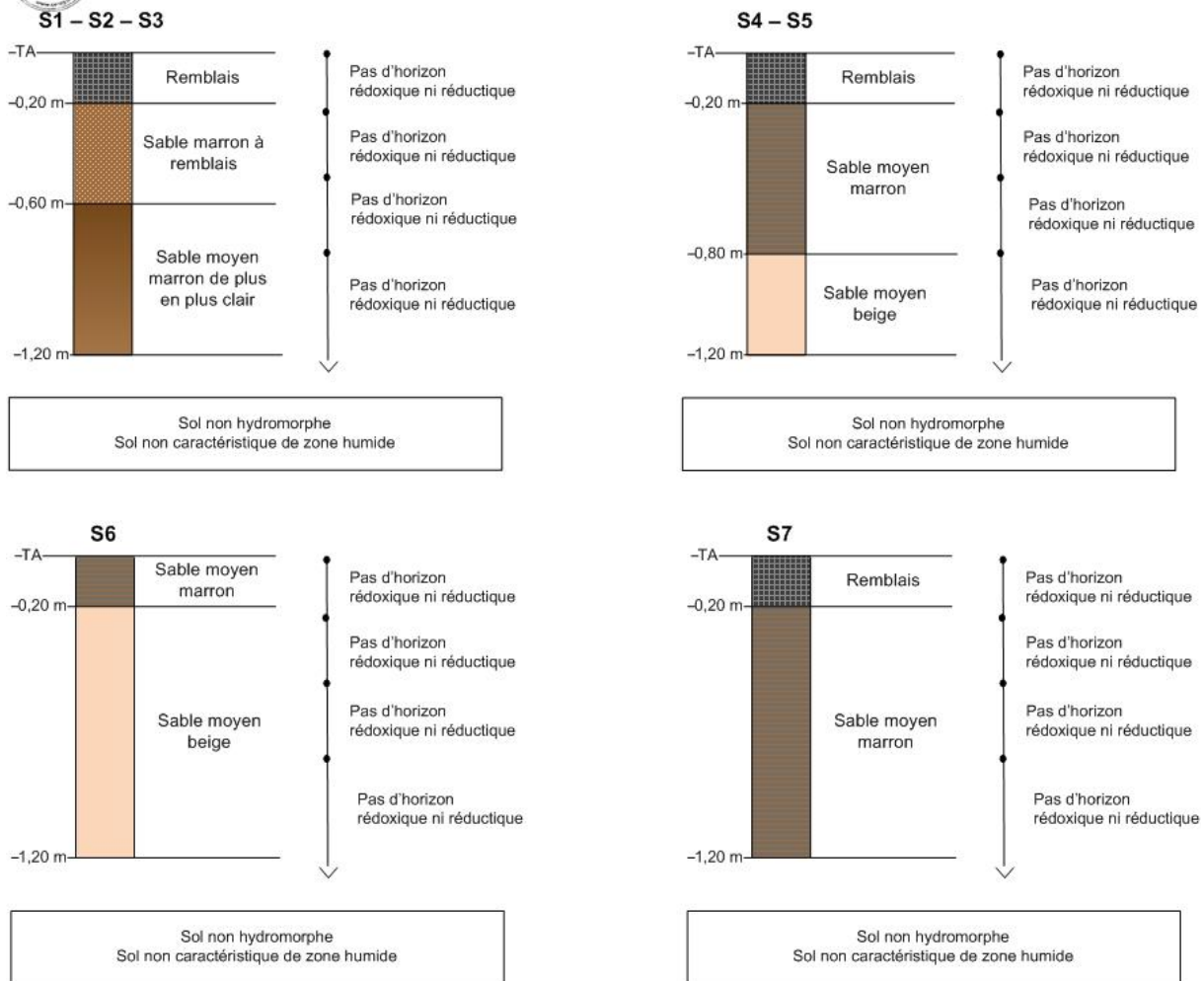


Figure 14 : Coupes lithologiques des sondages réalisés par le CERAG  
(Réalisation : CERAG)

Selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, les sols rencontrés au niveau du projet ne sont pas caractéristiques de sols de zones humides.

- Synthèse

Conformément à l'article L.211-1-I-1° du Code de l'environnement, dans sa version applicable en date de la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité et de la chasse, **le site du projet ne présente pas de zone humide.**

## 6. Bruits

La commune de Saint-Geours-de-Maremne n'est pas concernée par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).



## 7. Risques Naturels

### a) Inondation

La commune de Saint-Geours-de-Maremne n'appartient à aucun Territoire à Risque important d'Inondation (TRI), et n'est pas couverte par un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI).

### b) Mouvement de terrain

La commune de Saint-Geours-de-Maremne n'est couverte par un Plan de Prévention du Risque mouvement de terrain ou retrait-gonflement des Argiles par tassements différentiels.

## 8. Pollution

### a) Investigations sur site

Une étude de pollution (A100, A110, A120, A200) a été menée au droit de l'emprise du projet par le BE CERAG. Les résultats et l'interprétation des analyses de sols ne font ressortir aucune pollution (métaux, HCT, HAP, PCB, etc...) des matériaux superficiels au droit du site. Les sols extraits du site en phase de travaux seront compatibles avec une évacuation en filière d'Installation de Stockage de Déchets Inertes.

### b) Sites pollués et anciens sites industriels

La base de données d'anciens sites industriels et activités de service (BASIAS) ne recense aucun site BASIAS à moins de 500 m du site d'étude.

La base de données qui référence les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif (BASOL) ne recense aucun site BASOL à moins de 500 m du site d'étude.

### c) Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Dans un rayon de 500m au site d'étude, un site est référencé en Installation Classée pour la Protection de l'Environnement. Ce site correspond à l'entreprise Labeyrie, soumise au régime d'autorisation.

Compte tenu de la position du site ICPE en aval hydrogéologique du site d'étude, ce dernier n'est donc pas soumis à un risque de pollution.

Nom du site	Etat du site	Régime de l'établissement	Régime Seveso	Activité	Distance par rapport au site	Position hydrogéologique supposée par rapport au site
LABEYRIE	En activité	Autorisation	Non Seveso	Industries	0,200 km	Aval hydrogéologique

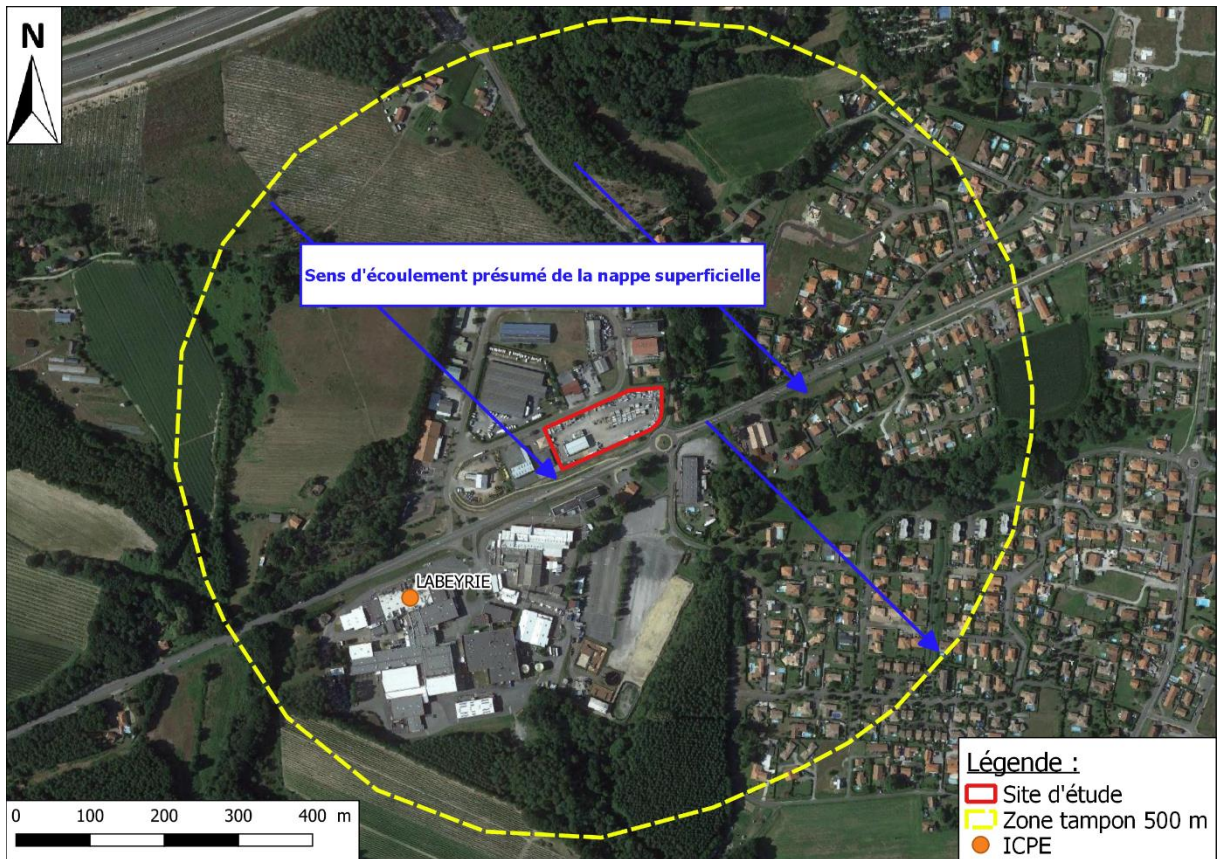


Figure 15 : Localisation du site ICPE dans un rayon de 500 m autour du site d'étude  
(Source : Géorisques ; Réalisation : CERAG)



## IV. Présentation du projet

---

### 1. Phase chantier

#### a) Desserte

Le chantier sera accessible depuis la rue des Artisans au Nord. L'accessibilité du chantier par les véhicules sera étudiée en collaboration avec les services techniques de la Ville et des services « voirie » afin de minimiser les impacts sur la circulation du secteur.

#### b) Nuisances

Les périodes de travaux feront l'objet de mesures visant à limiter les nuisances potentielles sur l'environnement humain et la santé des populations proches.

Une information préalable sera réalisée pour le démarrage de la phase chantier par l'intermédiaire de panneaux affichés sur le site et en mairie. Des panneaux de signalisation sur la chaussée seront également mis en place.

Par ailleurs, de manière générale, les horaires de chantier se limiteront aux journées et horaires habituels. Toute demande de dérogation devra faire l'objet d'une procédure spécifique d'approbation à déterminer en fonction de l'organisation et du suivi des chantiers mise en place par la Maîtrise d'Ouvrage.

### 2. Phase d'exploitation

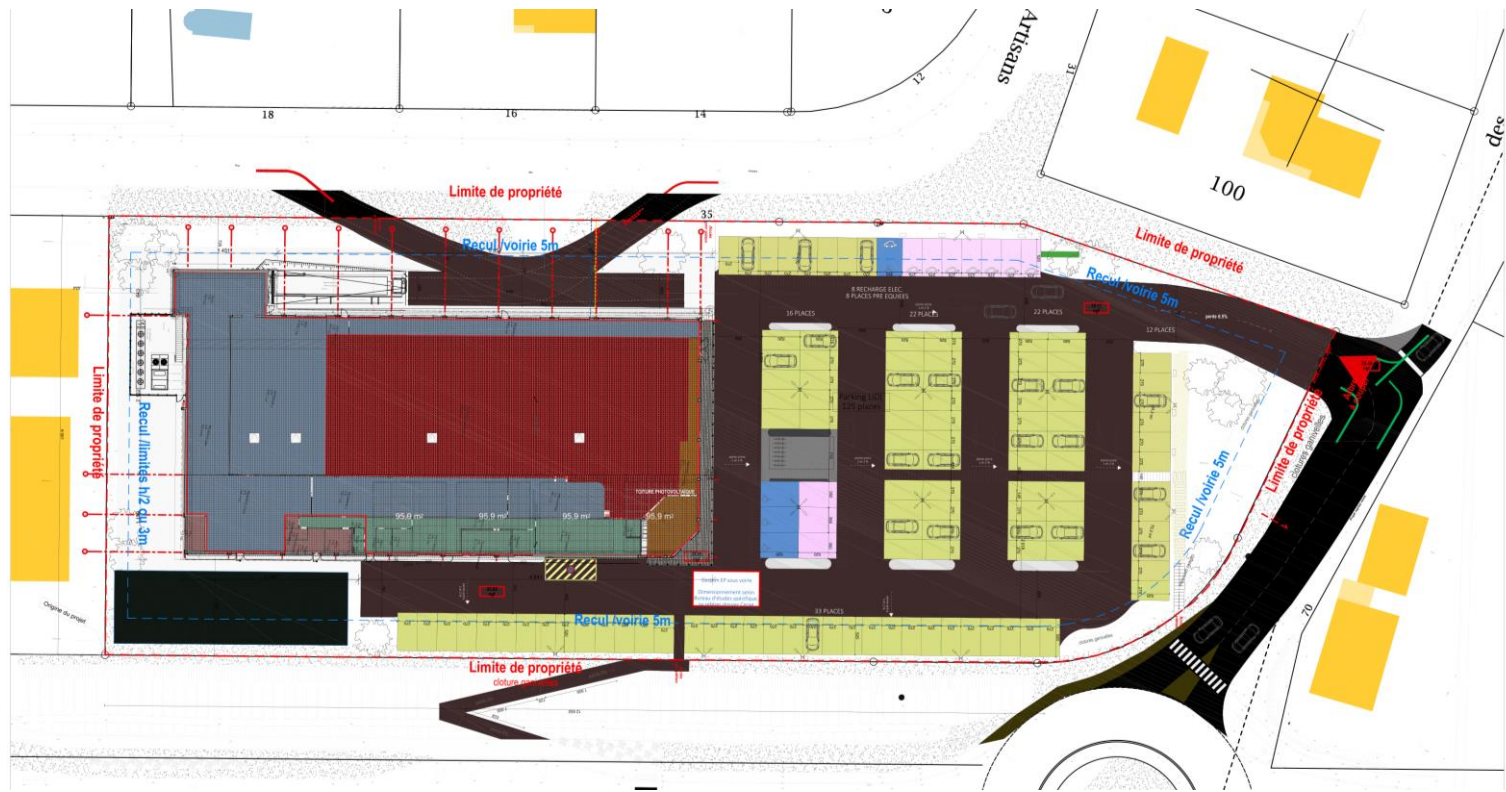
#### a) Le programme

Le projet consiste en la construction d'un magasin de distribution de l'enseigne Lidl, adapté aux dernières normes techniques et commerciales, avec un parc de stationnement de 125 places, sur la commune de Saint-Geours-de-Maremne.

Sa situation géographique est stratégique en bordure de la route de Bayonne, un des axes principaux de la commune.

Le programme est composé comme suit :

- Un bâtiment d'une emprise au sol d'environ 2 292,5 m<sup>2</sup> ;
- La surface de plancher du bâtiment sera de 2 234,8 m<sup>2</sup> ;
- Un quai de déchargement de 87,9 m<sup>2</sup>
- Des panneaux photovoltaïques positionnés en toiture, sur une surface de 384 m<sup>2</sup> ;
- Un nombre de places de stationnement de 125 unités ;
- Un accès pour la clientèle depuis la route des Monts à l'Est ;
- Un accès pour les véhicules de livraison depuis la rue des Artisans au Nord ;
- Des cheminements piétons ;
- Des espaces verts d'une superficie de 1 975 m<sup>2</sup>, se développant notamment sur les limites du site, accompagnés de 14 arbres plantés.



**Figure 16 : Plan de masse du projet**  
 (Source : Plan masse – MOON SAFARI Architecture & Urbanisme)



### *b) Accès*

Le parking destiné à l'accueil des futurs clients sera desservi par un accès raccordé à la route des Monts à l'Est.

L'accès pour les camions de livraison s'effectuera au Nord du magasin depuis la rue des Artisans.

Des accès piétons seront créés et raccorder à la route de Bayonne au Sud (D810), et la route des Monts à l'Est.

### *c) Transports, déplacements, et stationnement*

- Stationnement : Stationnements aériens de 125 places dont 107 en revêtement perméable traitées en pavés drainants. Parmi elles, il est prévu 4 places PMR, 3 places Familles, 8 places équipées de bornes électriques, et 20 places pré-équipées en bornes électriques.
- Cheminement doux : Le projet sera raccordé au reste du secteur au moyen de cheminements piétons au Nord, au Sud, et à l'Est.

## **3. Traitement des eaux pluviales**

Dans le cadre du projet de construction du magasin de l'enseigne Lidl, les eaux pluviales issues du ruissellement des surfaces imperméabilisées seront injectées dans des bassins à ciel ouvert ou une structure réservoir sous voirie par l'intermédiaire de canalisations, puis stockées, et enfin infiltrées dans le sol encaissant.

## **4. Traitement des eaux usées**

L'opération sera équipée d'un réseau séparatif de collecte des eaux usées qui se raccordera au réseau public. Les eaux usées de l'opération seront acheminées vers la station d'épuration qui traite les effluents de la commune. Il s'agit de la station SAINT GEOURS DE MAREMNE 2, d'une capacité de 7 000 éq-Hab. Selon sa fiche d'assainissement de 2019, cette station n°0540261V002, fonctionne à 44% de sa capacité volumique et permet un rendement épuratoire supérieur ou égal à 94% pour les paramètres DBO5, DCO, MES, NGL, et NTK.

## V. Impacts potentiels du projet et séquence éviter, réduire, compenser

*Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts sont indiquées dans un encadré en fin de paragraphe.*

### 1. Incidences sur le milieu physique et mesures associées

#### a) Impacts sur la géologie et la topographie

L'aire d'étude est soumise à une topographie plane. Le projet nécessitera peu de travaux de nivellement.

Les déblais des travaux de terrassement seront réutilisés sur site selon les besoins et/ou sur un autre site de même fond géochimique. En dernier recours, ils seront reçus en décharge. Le principe privilégié est la revalorisation.

Par ailleurs, les engins utilisés pour la création de voiries entraîneront un tassement du sol. Toutefois, cet impact sera limité dans le temps et dans l'espace.

Mesures associées :

- **Réduction** : Un itinéraire de cheminement en phase chantier sera mis en place.
- **Réduction** : Les installations de la zone de stockage des matériaux et des locaux de la base vie seront proportionnées aux besoins, de manière à limiter l'emprise du chantier et minimiser ainsi les impacts sur le sol et de possibles modifications de l'écoulement des eaux.

#### b) Impacts sur le contexte hydraulique

D'une façon générale, les travaux peuvent perturber les milieux aquatiques (superficiels et souterrains) sous l'effet du décapage des sols, de leur érosion, des processus de fabrication réalisés in situ, du stockage et de la circulation des engins. Les risques potentiels concernent :

- La mise en suspension de particules fines du sol pouvant être responsables de colmatage du fond des cours d'eau et des habitats aquatiques. Le risque vis-à-vis des fossés autour de l'opération (Sud) reste faible étant donné qu'aucun remaniement significatif des sols ne sera réalisé ;
- Les rejets des eaux de ressuyage des bétons frais ;
- Les rejets accidentels d'hydrocarbures liés à des incidents concernant les engins de chantier (collisions, rupture de flexibles, etc.). Les flux de polluants dégagés seraient toutefois peu importants ;
- Les opérations d'entretien des engins de chantier, de lavage des toupies béton.

Mesures associées :

- **Réduction** : L'entreprise devra présenter des garanties concernant la fiabilité des engins utilisés (respect des normes en vigueur, engins non fuyants) et l'organisation de la zone de chantier. Ces éléments seront précisés dans le cadre du Dossier de Consultation des Entreprises.



- **Réduction** : Ne pas stocker les matériaux à proximité du réseau hydrographique (en particulier vis-à-vis du lessivage de matières en suspension), ceux-ci étant préférentiellement disposés sur des aires spécifiques, imperméables, équipées de dispositifs de traitement des eaux pluviales.
- **Réduction** : Ne pas stationner les engins de chantier à proximité immédiate des zones sensibles.
- **Réduction** : L'approvisionnement, l'entretien et la réparation des engins pourra s'effectuer sur des aires étanches spécialement aménagées à l'écart, et dont les eaux de ruissellement seront recueillies puis traitées avant rejet dans le milieu naturel.
- **Réduction** : Des kits anti-pollution seront mis à disposition sur le site au niveau de la zone de stockage et de ravitaillement de carburant.
- **Réduction** : En cas de pollution avérée, les effluents et/ou les sols superficiels pollués seront pompés ou excavés et évacués vers un centre de traitement approprié.
- **Réduction** : À la fin des travaux, les aires de chantier seront remises en état.

### *c) Imperméabilisation*

Le site d'étude est actuellement occupé par une entreprise de vente et de location de préfabriqués, de bungalows, et de blocs sanitaires raccordables ou autonomes.

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment commercial avec voirie et parking associé. Néanmoins, les espaces végétalisés seront valorisés par le projet. Les surfaces seront réparties de la manière suivante :

Type d'occupation	Surface	Pourcentage d'occupation
Surfaces imperméabilisées bâtis (Toitures et quai)	2 521 m <sup>2</sup>	<b>27,4 %</b>
Surfaces imperméabilisées voirie et parking	3 077 m <sup>2</sup>	<b>33,4 %</b>
Surfaces semi-perméables parking revêtement drainant	1 541 m <sup>2</sup>	<b>16,7 %</b>
Surfaces espaces verts	2 071 m <sup>2</sup>	<b>22,5 %</b>

**Le projet entrainera la diminution des surfaces de ruissellement par rapport à l'occupation existante.**

#### **Mesures associées :**

- **Réduction** : Création d'espaces verts valorisés ;
- **Réduction** : Plantation d'environ 14 arbres ;
- **Réduction** : Mise en place de revêtements de sols piétons et/ou véhicules de type perméables ou semi-perméables.
- **Compensation** : Les eaux pluviales issues du ruissellement sur les surfaces imperméabilisées du projet seront collectées, stockées puis infiltrées dans le sol encaissant.

## 2. Incidences sur le milieu naturel et mesures associées

### a) Impacts sur les habitats

Le projet n'aura pas d'impact d'habitats naturels. En effet, aucun enjeu floristique n'a été répertorié sur site.

### b) Impacts sur faune

Durant la phase travaux, le dérangement de la faune peut être particulièrement impactant (en particulier en phase de reproduction et/ou d'hivernation). Par conséquent, le choix des périodes de travaux constitue un élément clé pour limiter les effets du projet sur la faune.

## 3. Incidences sur le contexte socio-économique

### a) Impacts sur le contexte socio-économique

#### ◆ Dynamique du chantier

Un chantier de cette ampleur permet d'avoir une incidence positive sur le secteur économique puisqu'il permet de faire appel à différentes entreprises. Il est même possible de faire appel à des personnes en recherche d'emploi pour des missions précises.

A l'échelle de la commune et des communes avoisinantes, la durée du chantier aura un impact positif en termes de fréquentation des commerces notamment pour le secteur de la restauration et de l'hôtellerie.

#### ◆ Création d'un commerce

La création d'un commerce permettra de dynamiser ce secteur de la commune.

### b) Impacts sur le cadre de vie et la santé humaine

#### ◆ Trafic routier

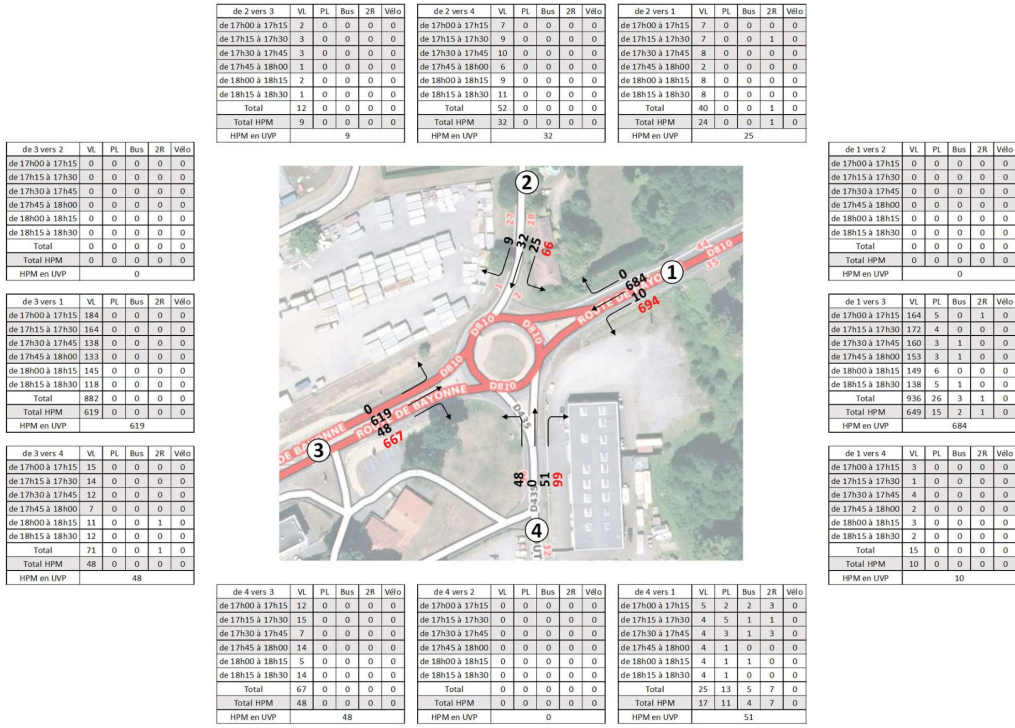
Le projet prévoit la création d'un bâtiment commercial, générant un ajout de circulation de véhicule notable.

Les axes routiers proches du site, sont en capacité de recevoir ce nouveau volume de véhicules.

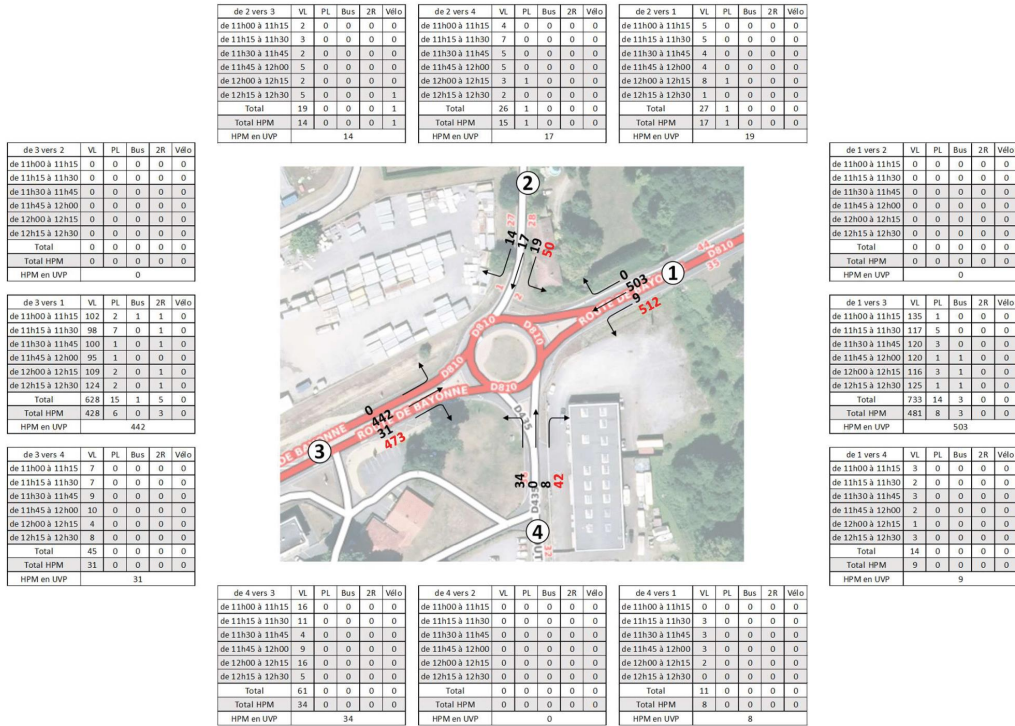
**De plus, aucun dysfonctionnement de circulation ne sera créé par le projet aux heures de pointes du matin et du soir.**



## Giratoire RD810/Route des Monts – Vendredi soir



## Giratoire RD810/Route des Monts – Samedi midi



**Figure 17 : Comptages directionnels au niveau du carrefour de la RD810 et de la route des Monts aux périodes de pointes**  
(Source : ISR – LIDL)

#### ◆ *Exposition aux bruits*

L'exposition au bruit de la phase travaux des aménagements concerne plus particulièrement les riverains du projet. Pour une exposition journalière de 8 heures, on considère que l'ouïe est en danger à partir de 80 dB(A). Le niveau sonore à la source du passage des engins de travaux publics est estimé à environ 90 dBa à la source. A une distance de 500 m, le niveau sonore s'abaisse à 25 dBa (soit environ -0,13 dBa par mètre).

La population qui sera la plus exposée au bruit durant la phase travaux sera constituée par les salariés à environ 150 m au Nord-est de la zone de travaux.

Le niveau sonore des travaux pourrait donc être de l'ordre de 86 dBa dans l'air à proximité du site. Cet impact sera également temporaire.

#### **Mesures associées :**

- Réduction : Une information préalable sera réalisée pour le démarrage de la phase chantier par l'intermédiaire de panneaux affichés sur le site et en mairie. Des panneaux de signalisation sur la chaussée seront également mis en place.
- Réduction : De manière générale, les horaires de chantier se limiteront aux journées et horaires habituels. Toute demande de dérogation devra faire l'objet d'une procédure spécifique d'approbation à déterminer en fonction de l'organisation et du suivi des chantiers mise en place par la Maîtrise d'Ouvrage.

#### ◆ *Gestion des déchets*

Les déchets dangereux et/ou qui ne peuvent être valorisés seront dirigés vers des centres de tri agréés. Ce type de déchets sera produit essentiellement durant la phase de chantier. Les déchets inertes issus de la phase travaux pourront être valorisés sur d'autres sites en tant que granulats (béton, briques, pierres...).



## **Table des figures :**

Figure 1 : Localisation du site sur fond de carte IGN.....	3
Figure 2 : Plan d'occupation du site d'étude.....	4
Figure 3 : Localisation du projet sur plan cadastral.....	5
Figure 4 : Extrait du plan de zonage de l'emprise du projet .....	6
Figure 5 : Tableau récapitulatif des rubriques « Etude d'Impact » .....	7
Figure 6 : Extrait de la carte géologique de la France 1/50 000.....	8
Figure 7 : Contexte hydrographique du secteur d'étude .....	9
Figure 8 : Localisation du site d'étude par rapport aux NATURA 2000.....	11
Figure 9 : Localisation du site d'étude par rapport aux ZNIEFF de type 1 .....	11
Figure 10 : Localisation du site d'étude par rapport aux ZNIEFF 2.....	12
Figure 11 : Localisation du site d'étude par rapport aux sites inscrits.....	12
Figure 12 : Occupation du sol sur le site d'étude .....	13
Figure 13 : Localisation des sondages réalisés sur le site.....	14
Figure 14 : Coupes lithologiques des sondages réalisés par le CERAG .....	15
Figure 15 : Localisation du site ICPE dans un rayon de 500 m autour du site d'étude .....	17
Figure 16 : Plan de masse du projet .....	19
Figure 17 : Comptages directionnels au niveau du carrefour de la RD810 et de la route des Monts aux périodes de pointes.....	24